RÈGLEMENT « ERNORZH TRAIL »
NAC COURSE A PIED
13 mars 2027

ARTICLE 1 : ORGANISATEURS

L'ERNORZH TRAIL est un trail organisé par le NAC COURSE A PIED (association loi 1901). Vous pouvez contacter l'organisateur à tout moment par mail à l'adresse : **enorzh.trail@gmail.com**

ARTICLE 2 : DATE, HORAIRES ET CIRCUITS

L'ERNORZH TRAIL aura lieu le 13 mars 2027 à NORT-SUR-ERDRE. Il est composé de trois courses :

- **Trail de 9 km** sur chemins et voies communales. Circuit facile, avec 30 m de D+ : départ à 17H (un ravitaillement à mi-course).
- **Trail de 15 km**, sur chemins, voies communales et marais. Circuit facile, avec 35 m de D+ : départ à 16H30 - (deux ravitaillements, un au 5ème KM et le second au 9ème).
- **Trail de 25 Km**, sur chemins, voies communales et marais. Circuit assez facile, avec 65 m de D+ : départ à 16H00 (trois ravitaillements : le premier au 5ème Km, le deuxième au 11ème Km et le troisième au 18ème km).

  Le temps maximum alloué pour le trail de 25 km est de 4h.

  Le temps de passage maximum à la barrière horaire située au 20ème km est de 3h. Passés ces délais, les concurrents seront considérés comme hors course.

Pour chacune des courses, un ravitaillement est prévu à l'arrivée.

Certaines portions traversent exceptionnellement des propriétés privées accessibles uniquement le jour de l'épreuve grâce à l'accord de leurs propriétaires.

Les traversées de routes seront sécurisées par les commissaires et signaleurs.

Matériel obligatoire

La lampe frontale est obligatoire sur le 25 km et fortement conseillée sur le 15 km.
L'utilisation de bâtons est strictement interdite.

Modification du parcours

L'organisation se réserve le droit de modifier les parcours, horaires ou barrières horaires en fonction des contraintes de sécurité ou des décisions administratives.

Retrait des dossards

Le retrait des dossards se fera auprès de SPORT 2000 NORT-SUR-ERDRE le vendredi 12 mars 2027 de 16h à 19h ou sur place avant le départ de la course à partir de 13H00 et jusqu'à 30 minutes avant le départ de la course, à l'hippodrome de Beaumont, situé 3 Beausoleil à NORT-SUR-ERDRE. Le départ sera donné dans l'hippodrome. Le dossard doit être obligatoirement porté et visible, ceci pendant toute la durée de la course.

Stationnement

Des zones de stationnements seront mises à disposition des coureurs à proximité de la zone de départ / arrivée à l'hippodrome de Beaumont. Cette zone ne sera pas surveillée et l'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation.

ARTICLE 3 : CONDITION D'INSCRIPTION

3-1 : Catégories d'âge

- Le 9 km est ouvert à partir de la catégorie « Cadets » (plus de 16 ans).
- Le 15 km est ouvert à partir de la catégorie « Juniors » (plus de 18 ans).
- Le 25 km est ouvert à partir de la catégorie "Espoirs" (plus de 20 ans).

Nous vous invitons à consulter le site de la FFA si vous souhaitez savoir quelles sont les tranches d'âge et les catégories autorisées par la FFA selon les distances de course.

3-2 : Mineurs et athlètes handisport

Les mineurs peuvent s'inscrire à condition qu'ils aient plus de 16 ans révolus le jour de la course. Une autorisation parentale sera à présenter sur place au moment du retrait des dossards.

Vous souhaitez créer votre modèle d'autorisation parentale ? Nous vous invitons à télécharger notre modèle d'autorisation parentale type.

Le parcours ne permet pas l'accueil des athlètes en fauteuil.

3-3 : Certificat médical et licences sportives

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une **licence sportive FFA,** (en cours de validité à la date de la manifestation).

- soit d'un **PPS (Pass Prévention Santé)**, datant de moins d'un an à la date de la compétition. Aucun autre document ne sera accepté.

Vous souhaitez en savoir plus à ce sujet ? Nous vous invitons à consulter cet article pour savoir quelles sont les licences autorisées pour chaque type de course

ARTICLE 4 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font uniquement en ligne via notre plateforme d'inscription sur NextRun. Aucune inscription ne sera enregistrée sur place.

La Clôture des inscriptions est fixée le 21/02/2027

4-1 : Prix et augmentation de tarifs

- Le 9 km : 11 euros + frais de la plateforme
- Le 15 km : 17 euros + frais de la plateforme
- Le 25 km : 25 euros + frais de la plateforme

4-2 : Revente ou cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit excepté via la bourse aux dossards du site d'inscription NextRun. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne par un autre moyen, sera reconnue responsable en cas d'accident ou incident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

4-3 : Remboursement

Chaque engagement est ferme et définitif. Cependant, l'organisation accepte des changements de coureurs. Il vous est donc possible de céder votre dossard à un remplaçant en passant par la plateforme d'inscription NextRun.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement.

ARTICLE 5 : ASSURANCE

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de MACIF (N° 12287935) pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer **personnellement**.

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de

santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

ARTICLE 6 : SECURITE

La sécurité et l'assistance médicale des participants est du ressort de l'organisateur qui mettra en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS). La sécurité sera assurée par des signaleurs sur les voies routières, une équipe de secouristes avec les moyens logistiques nécessaires (ambulances, civières…). Les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront avertis de l'événement. Un numéro de téléphone d'urgence sera imprimé sur votre dossard.

Pouvoir du médecin et des secouristes

Le médecin et les secouristes sont habilités à retirer de l'épreuve tout participant dont l'état de santé le justifie.

ARTICLE 7 : CHRONOMETRAGE

Le chronométrage est assuré par la société ChronoWest via des transducteurs électroniques intégrés au dossard. Le port d'un transducteur ne correspondant pas à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent.

ARTICLE 8 : CLASSEMENT ET RECOMPENSES

- Le 9 km : les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes au scratch seront récompensés
- Le 15 km : les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes au scratch seront récompensés
- Le 25 km : les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes au scratch seront récompensés

Un lot sera distribué à chaque coureur au moment du retrait des dossards.

ARTICLE 9 : CHARTE DU COUREUR

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours).

Tout abandon de matériel ou tout jet de déchet volontaire, hors des lieux prévus à cet effet, entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

Toute aide extérieure est interdite, y compris sur les zones de ravitaillement.

L'organisation se réserve le droit de mettre hors course tout participant :

- ne respectant pas le balisage ;
- abandonnant des déchets ;
- utilisant un dossard ne lui appartenant pas ;
- recevant une assistance non autorisée ;
- adoptant un comportement dangereux ou irrespectueux.

Ces règles seront rappelées aux coureurs au départ de chaque épreuve.

Dans les zones Natura 2000, une vigilance particulière sera assurée par l'organisateur quant au respect de l'absence de jet de déchets.

Par respect pour les autorisations d'accès aux propriétés privées, il est strictement interdit de :

- reconnaître le parcours avant l'épreuve
- s'entraîner sur les portions privées
- conserver, partager et réutiliser les traces GPX ou tout autre support permettant d'y retourner en dehors de l'épreuve

Le respect de ces règles conditionne le maintien des autorisations accordées et la pérennité de la course.

Le balisage devra être respecté par les participants en permanence.

Les abandons devront obligatoirement être signalés à un bénévole, un commissaire ou un secouriste.

ARTICLE 10 : DROIT A L'IMAGE

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Protection des données personnelles (RGPD)

Les informations recueillies lors de l'inscription sur le site NextRun sont destinées exclusivement à l'organisation de l'épreuve. Elles sont traitées conformément à la réglementation relative à la protection des données personnelles. Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données.

ARTICLE 11 : ANNULATION, INTEMPERIES

L’organisateur se réserve la faculté d’annuler la manifestation soit sur requête de l’autorité administrative, soit en cas de force majeure (intempéries….), soit pour des raisons de sécurité. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants ne pourront prétendre à aucun remboursement.

Toute inscription à l'Enorzh Trail vaut acceptation pleine et entière du présent règlement.